



Spécialiste en restauration CFC, édition

Spécialiste en restauration CFC

SWISSDOC 0.220.28.0, 5.220.6.0, n° 78705

Durée de la formation: 3 ans

Réglementation relative à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience

La procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience pour la formation professionnelle initiale de spécialiste en restauration CFC est reconnue comme autre procédure de qualification par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation conformément à l'art. 33 LFPr et après audition des cantons:

Reconnue le: 14 avril 2021

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2022

Cette réglementation relative à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience est publiée dans la liste des professions du SEFRI sous la profession correspondante:

www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.